



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 1 mars 2016

Madame Annick GIRARDIN
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation
et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 – Paris

Nos réf. : JMC/CJ-A

Objet : Préavis de grève pour le 9 mars 2016.

Madame la Ministre,

Le projet de loi « *El Khomri* » sur la refonte du Code du Travail suscite, à juste titre, de fortes critiques et un profond mécontentement.

Les reculs majeurs et nombreux qu'il contient ne peuvent que conduire à exiger son abandon.

Comme de déclare notre confédération, le gouvernement « *doit maintenant annoncer son retrait et ouvrir une phase de négociations réelles avec les représentants syndicaux et les organisations de jeunesse pour élaborer un Code du Travail protecteur* ».

Cette juste exigence pour le renforcement des droits salariés – et pas leur régression ! – concerne pleinement tous les agents de la Fonction publique.

Le 9 mars prochain, divers rassemblements et manifestations sont organisés sur tout le territoire. Des personnels de la Fonction publique pourront choisir de cesser le travail pour y participer.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la **journée du 9 mars 2016**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble de la Fonction publique de l'Etat.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

Jean-Marc CANON